Note 2

Une voie au revêtement fragile en stabilisé ne convient pas à la plupart des usagers potentiels d'une voie verte :

•Les cyclistes du quotidien (ceux qui empruntent la voie tous les jours, quelle que soit la météo) pour se rendre au travail, à l'école, au collège, au lycée, ou faire ses courses ou accomplir des démarches administratives, etc.

•Les cyclistes en itinérance (vélos chargés, parfois avec remorques), en randonnée, ou en balade,

•Les rollers, car les petites roues de leurs patins ne tolèrent pas de terrain meuble,

•Les usagers de la trottinette, pour les mêmes raisons,

•Les personnes à mobilité réduite, notamment celles circulant en fauteuil roulant, pour des raisons évidentes de sécurité et de confort, voire d'hygiène en ce qui concerne les fauteuils roulants mus à la force des bras,

•Les familles, notamment celles avec poussettes d'enfants, ou les simples « promeneurs du dimanche » qui n'emmènent pas enfants ou personnes âgées sur un terrain insuffisamment stable ou exempt de passages boueux.

Et les autres ? Qui sont-ils

•les vététistes, **mais** ils n'utilisent les voies vertes que pour rejoindre des itinéraires plus sportifs et accidentés,

•les randonneurs pédestres, **mais** ils sont plutôt adeptes des sentiers de randonnée où seuls les marcheurs peuvent accéder (comme le GR34 / sentier des douaniers),

•les joggeurs, **mais** beaucoup préfèrent maintenant souvent un revêtement de type enrobé du fait des progrès techniques réalisés dans les chaussures de course à pied (la plupart des grands marathons se courent d'ailleurs en milieu urbain),

•**les cavaliers, mais** cette pratique reste limitée à un usage touristique que l'on ne rencontre généralement qu'aux abords des centres équestres. Lorsque cette pratique est autorisée sur les voies vertes, seule l'allure du pas garantit la pérennité du revêtement (galop et trot ne devraient pas être autorisés).